

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	GUTENBERG RTE D ARON
CP - Ville :	53100 MAYENNE
Référence client :	_0006700002_
Rapport émis le :	07/10/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 25 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 7 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 29 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 6 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

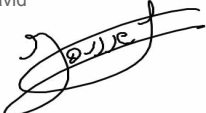
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A	Désignation de l'immeuble	B	Propriétaire / Donneur d'ordre
Adresse du bien :	GUTENBERG RTE D ARON 53100 MAYENNE	Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT	Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT
Batiment :	Non communiqué	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9
Etage :	Non communiqué		Ref donneur d'ordre : CVMAY01
Références client :	_0006700002_		
N° de lot :	Non communiqué - Non communiqué		
Descriptif sommaire :	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Date commande : 23/09/2016	
		Date repérage : 23/09/2016	
		Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT	
Date de construction ou permis de construire :		Rapport émis le : 07/10/2016	
Fonction du bâtiment :	Habitation (Parties communes)		
C	Opérateur de repérage	D	Personne autorisant l'émission du rapport
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : JOUSSELIN David		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE		Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
Certification n° : CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015			
E	Liste des locaux visités		



Plan	Volume	Plan	Volume
Sous sol	Vol 1 (Local commun 1)	Sous sol	Vol 2 (accès caves 1)
Sous sol	Vol 3 (esc 1)	Sous sol	Vol 5 (dgt 1)
Sous sol	Vol 6 (accès caves 3)	Sous sol	Vol 7 (esc 3)
Sous sol	Vol 8 (dgt 3)	Sous sol	Vol 9 (local poubelle 3)
Sous sol	Vol 11 (Local ménage)	Sous sol	Vol 12 (accès caves 2)
Sous sol	Vol 13 (esc 2)	Sous sol	Vol 14 (dgt 2)
Sous sol	Vol 15 (local poubelle 2)	Cage B1	Vol 16 (local vélo)
Cage B1	Vol 17 (PC RDC)	Cage B1	Vol 18 (SAS ext)
Cage B1	Vol 19 (PC R+1)	Cage B1	Vol 20 (PC R+2)
Cage B1	Vol 21 (PC R+3)	Cage B2	Vol 22 (SAS ext)
Cage B2	Vol 23 (PC RDC)	Cage B2	Vol 24 (PC R+1)
Cage B2	Vol 25 (PC R+2)	Cage B2	Vol 26 (PC R+3)
Cage B3	Vol 27 (PC RDC)	Cage B3	Vol 28 (local vélo)
Cage B3	Vol 29 (PC R+1)	Cage B3	Vol 30 (PC R+2)
Cage B3	Vol 31 (PC R+3)	Cage B3	Vol 32 (SAS ext)
Pignons	Vol 33 (pignon gauche)	Façades avants	Vol 34 (Façade avant B3)
Façades arrières	Vol 35 (Façade arrière B1)	Combles	Vol 36 (combles B1)
Combles	Vol 37 (combles B2 / B3)	Plan masse - Toiture	Vol 38 (Toiture)
Plan masse - Toiture	Vol 39 (Plan masse)	Façades arrières	Vol 40 (Façade arrière B2)
Pignons	Vol 41 (Pignon droit)	Façades arrières	Vol 42 (Façade arrière B3)
Façades avants	Vol 43 (Façade avant B1)	Façades avants	Vol 44 (Façade avant B2)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 15 (local poubelle 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 12 (accès caves 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 12 (accès caves 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 26 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 26 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 31 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 31 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 6 (accès caves 3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 6 (accès caves 3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 2 (accès caves 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 3 (esc 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 21 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 21 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 36 (combles B1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 36 (combles B1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 36 (combles B1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 39 (Plan masse)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 35 (Façade arrière B1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 35 (Façade arrière B1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 40 (Façade arrière B2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. (de plus végétation très dense en bordure du bâtiment empêchant une exhaustivité complète) Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. (fibralith sous sol) Les matériaux présents sous le bardage présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les matériaux présents sous la laine de verre dans les combles (impossible à voir sans retirer la laine de verre) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

Commentaire n°2

Les joints et mastic des menuiseries des logement n'ont pas été pris en compte dans ce diagnostic. Impossible de voir les matériaux à partir d'une certaine hauteur. Il est nécessaire de rentrer chez les locataire pour ce type de diagnostic.

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Sous sol - Vol 10 (Local commun 2)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clefs d'accès
Sous sol - Vol 4 (local poubelle 1)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clefs d'accès

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

M Grille de résultats du repérage

					Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conserva- tion
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
Cage B1												
Vol 17 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S87	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10		P10	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (PC RDC) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 19 (PC R+1) - Vol 21 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S134 - S135 - S136 - S137	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Gaines techniques	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S174	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Plafond dernier étage	P20	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (local vélo)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre (local vélo)	B	S175	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P21		P21	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S45	Gaine gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 21 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S46	Gaine élec					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Cage B2												
Vol 23 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P10	Réalisation d'un prélèvement		P10	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P14	Réalisation d'un prélèvement	Gaines techniques	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



Cage B2												
Vol 23 (PC RDC) - Vol 24 (PC R+1) - Vol 25 (PC R+2) - Vol 26 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S16 - S131 - S132 - S133	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Gaines techniques	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S17	Passage de la tuyauterie gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 26 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P20	Réalisation d'un prélèvement	Plafond dernier étage	P20	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 26 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S18	Gaine gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 26 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S19	Gaine élec					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Cage B3												
Vol 27 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S88	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10		P10	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 27 (PC RDC) - Vol 29 (PC R+1) - Vol 31 (PC R+3) - Vol 30 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S138 - S139 - S140 - S141	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Gaines techniques	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 31 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S173	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Plafond dernier étage	P20	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 27 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S20	Passage de la tuyauterie gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



Cage B3												
Vol 31 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S21	Gaine gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 31 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S22	Gaine élec					Présence sur document	EP
Vol 28 (local vélo)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre (local vélo)	B	P21	Réalisation d'un prélèvement		P21	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Combles												
Vol 37 (combles B2 / B3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment sur conduit cheminée	B	P32	Réalisation d'un prélèvement		P32	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 37 (combles B2 / B3) - Vol 36 (combles B1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment sur conduit cheminée	B	P32 - S179	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P32		P32	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S180						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S181						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S182						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S183						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



Combles											
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S184					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 37 (combles B2 / B3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S185					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 36 (combles B1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S186					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 36 (combles B1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S187					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 36 (combles B1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S188					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Façades arrières											
Vol 35 (Façade arrière B1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S191	En façade				Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 35 (Façade arrière B1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S192	pénétration EP dans sol				Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 40 (Façade arrière B2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S193	pénétration EP dans sol				Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant											



Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Plan masse - Toiture												
Vol 39 (Plan masse)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S190						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Sous sol												
Vol 14 (dgt 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	béton banché	P2	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (local poubelle 2) - Vol 11 (Local ménage) - Vol 9 (local poubelle 3) - Vol 8 (dgt 3) - Vol 1 (Local commun 1) - Vol 5 (dgt 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S8 - S9 - S27 - S28 - S44 - S52	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	béton banché	P2	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (local poubelle 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S1	Dans dallage (évacuation EU)					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 12 (accès caves 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S2						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 12 (accès caves 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S3	Passage de gaine elec					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 8 (dgt 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S40	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Gaines techniques	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (accès caves 3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S37						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



Sous sol												
Vol 6 (accès caves 3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S38	Passage de gaine elec					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 2 (accès caves 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S42						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 3 (esc 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S43						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :
- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

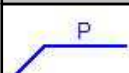
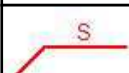
ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

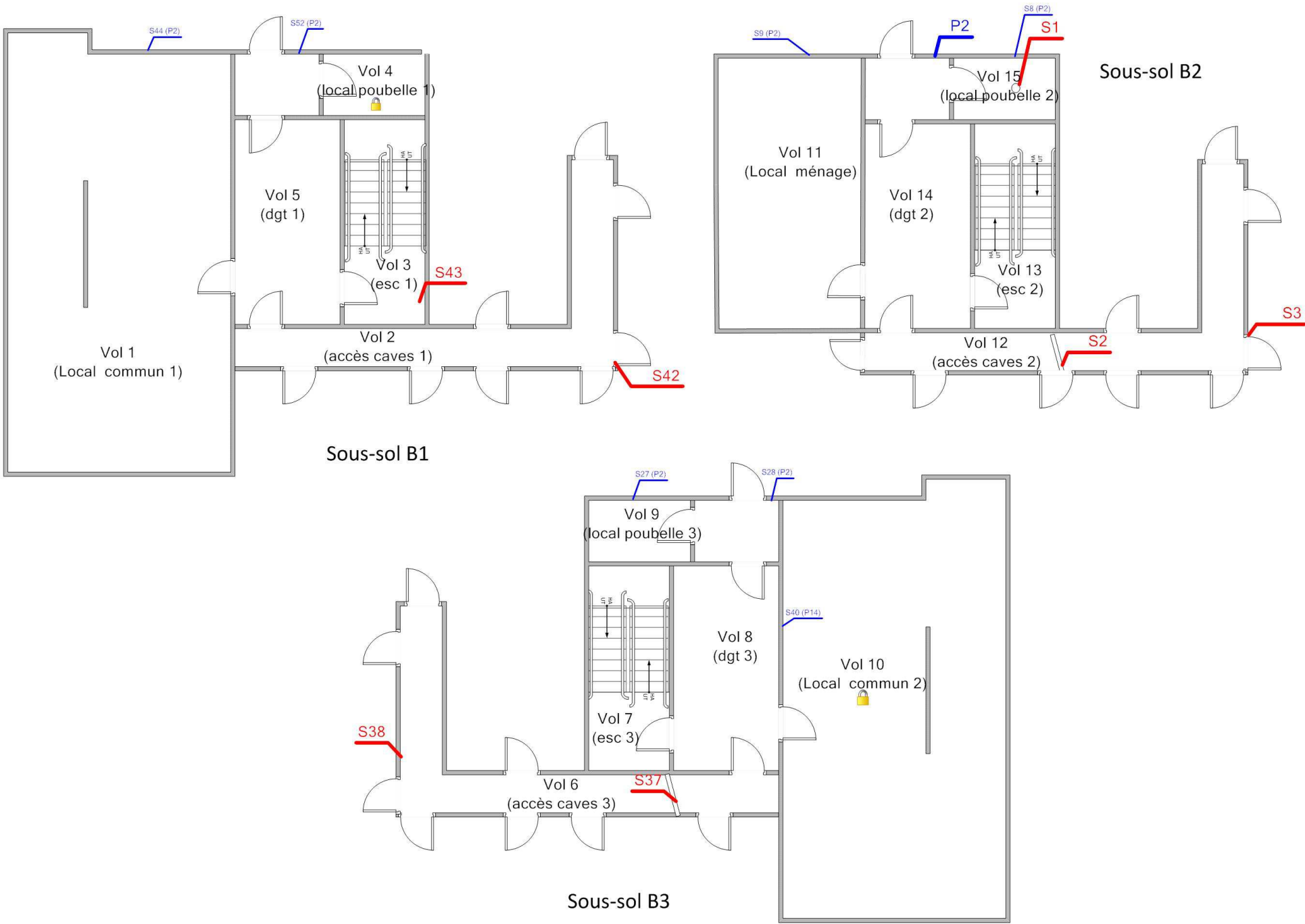
Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous sol	Sous sol - Plan de repérage - Actions menées
	Sous sol	Sous sol - Plan de prélèvements
	Sous sol	Sous sol - MPCA Toutes catégories confondues
	Sous sol	Sous sol - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Cage B1	Cage B1 - Plan de repérage - Actions menées
	Cage B1	Cage B1 - Plan de prélèvements
	Cage B1	Cage B1 - MPCA Toutes catégories confondues
	Cage B1	Cage B1 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Cage B2	Cage B2 - Plan de repérage - Actions menées
	Cage B2	Cage B2 - Plan de prélèvements
	Cage B2	Cage B2 - MPCA Toutes catégories confondues
	Cage B2	Cage B2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Cage B3	Cage B3 - Plan de repérage - Actions menées
	Cage B3	Cage B3 - Plan de prélèvements
	Cage B3	Cage B3 - MPCA Toutes catégories confondues
	Cage B3	Cage B3 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles	Combles - Plan de repérage - Actions menées
	Combles	Combles - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Plan masse - Toiture	Plan masse - Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Plan masse - Toiture	Plan masse - Toiture - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Façades avants	Façades avants - Plan de repérage - Actions menées
	Façades arrières	Façades arrières - Plan de repérage - Actions menées
	Façades arrières	Façades arrières - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Pignons	Pignons - Plan de repérage - Actions menées

SOUS SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001103

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

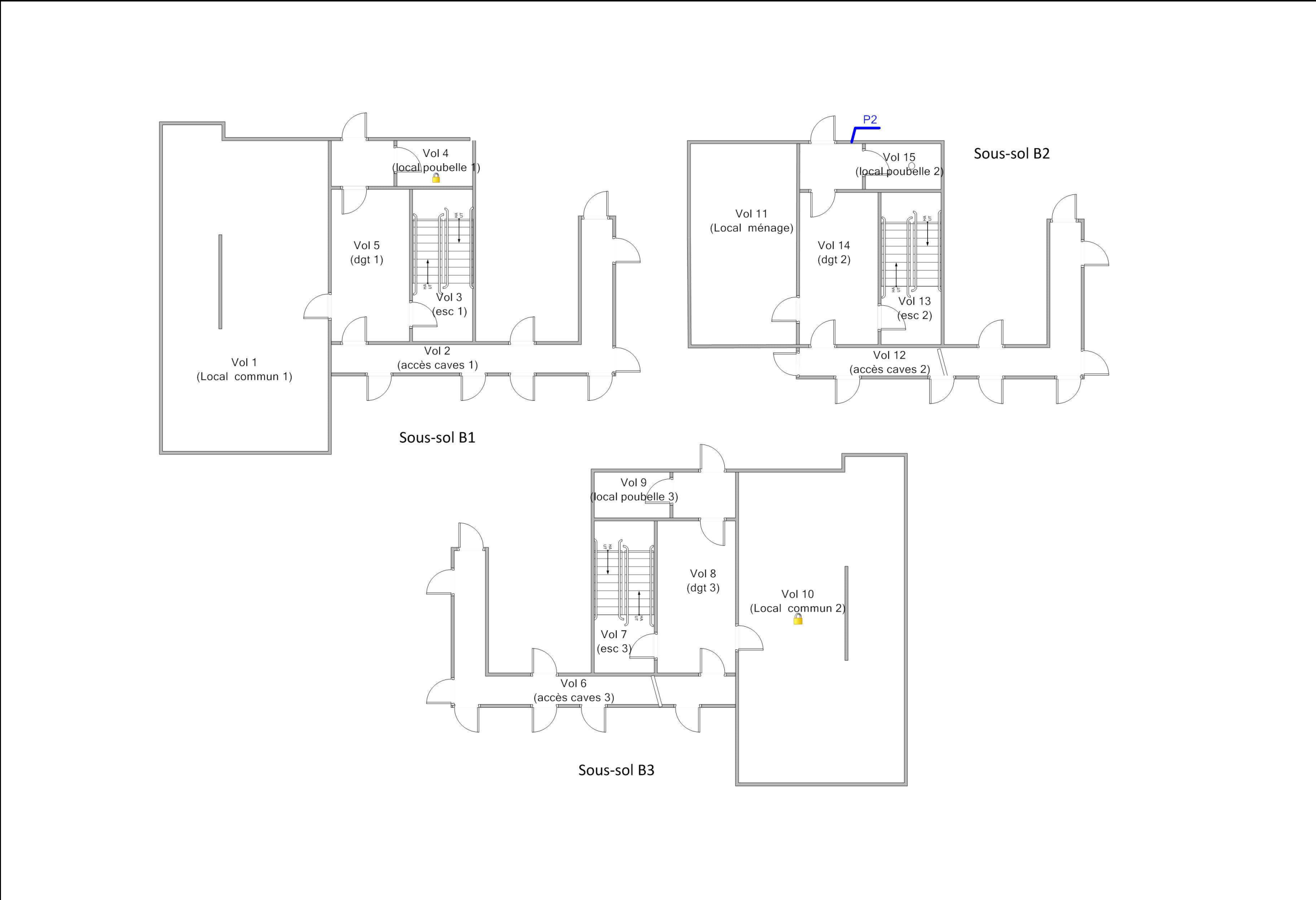
SOUS SOL - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence: 002HD001103

Légende



Volume non visité



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
--

Date intervention

23/09/2016

Techniciens intervenant

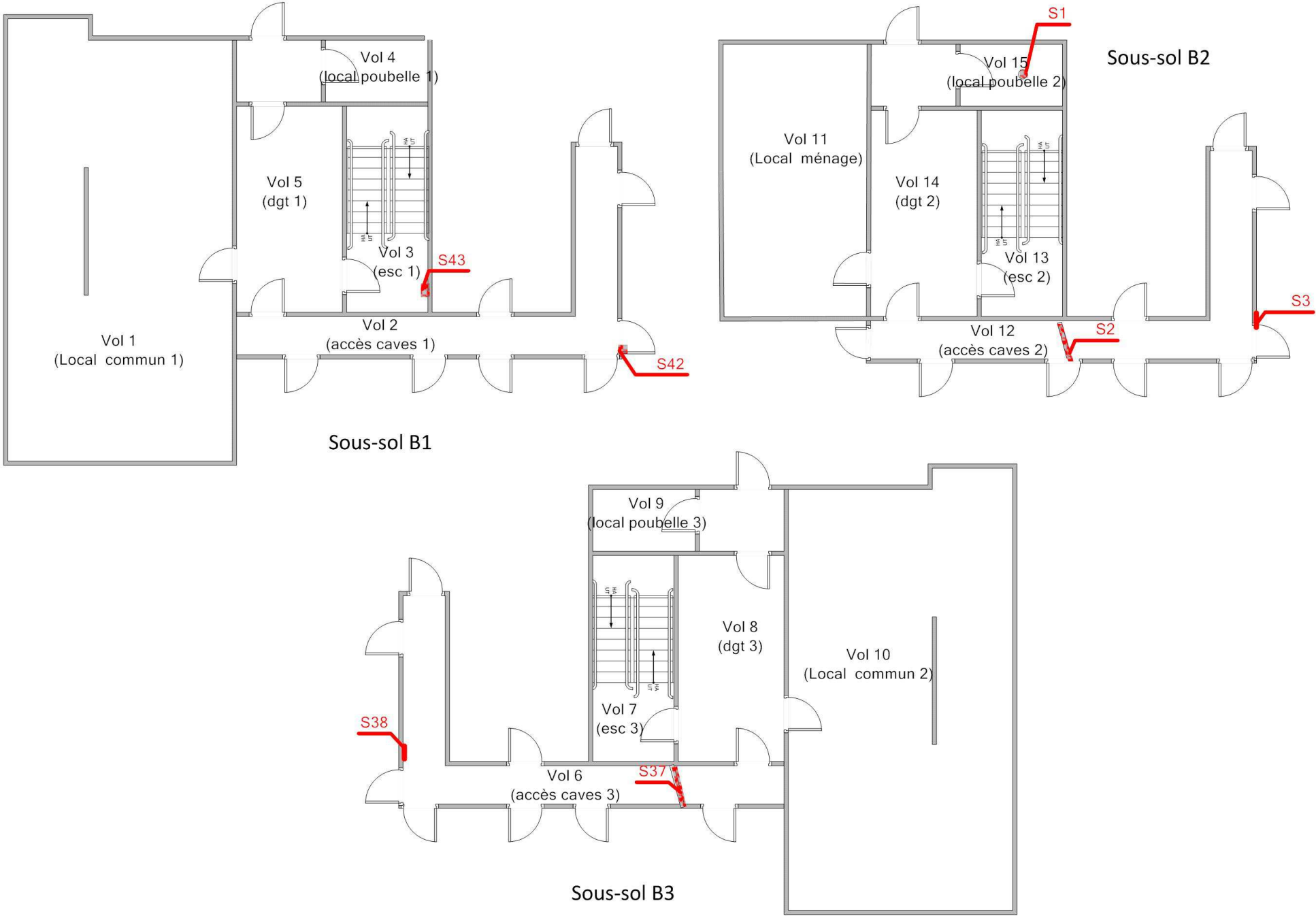
JOUSSELIN David

SOUS SOL - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001103

Légende

	S3: Conduit en fibres-ciment
	S37: Conduit en fibres-ciment
	S42: Conduit en fibres-ciment
	S1: Conduit en fibres-ciment
	S38: Conduit en fibres-ciment
	S43: Conduit en fibres-ciment
	S2: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

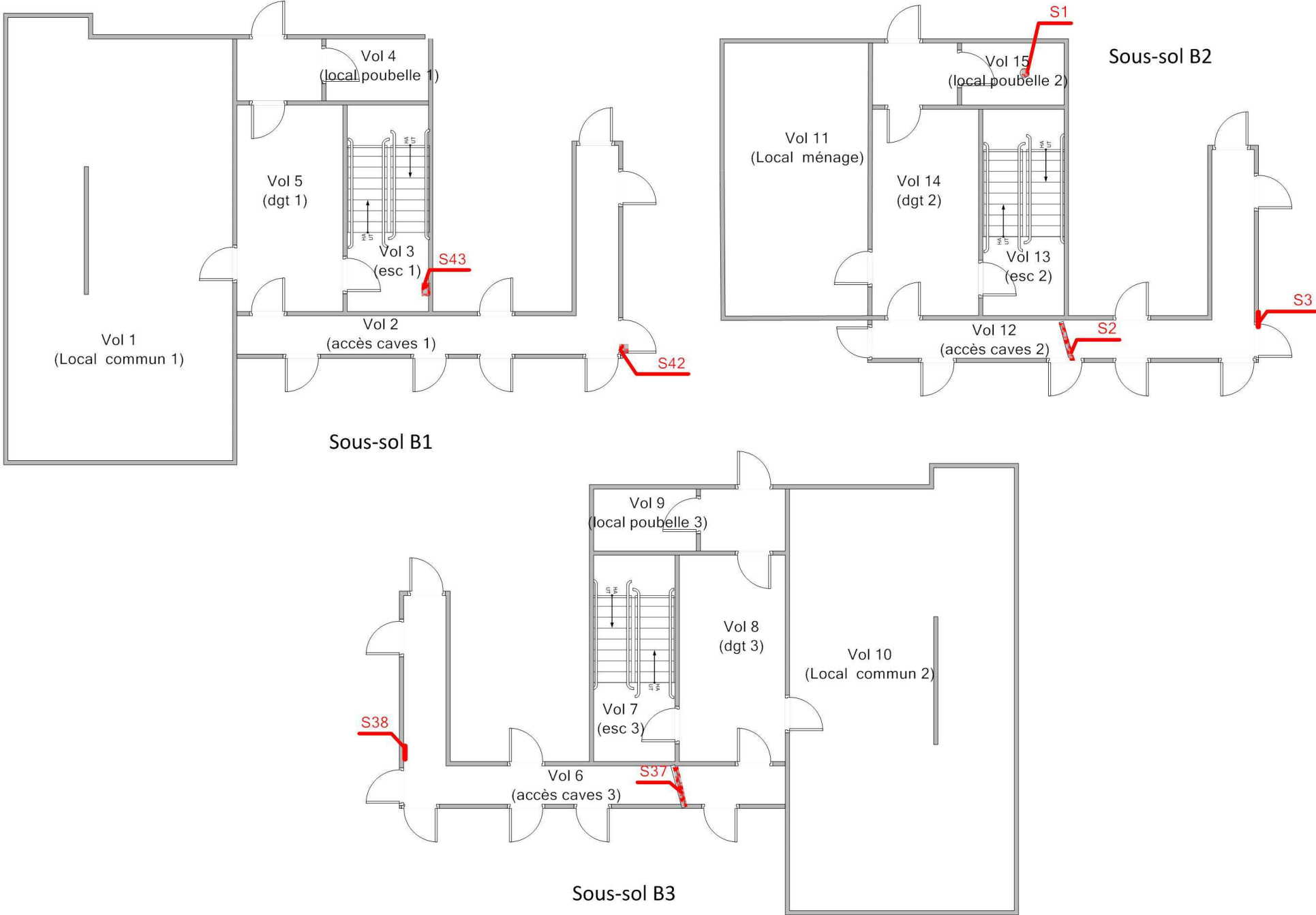
23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

SOUS SOL - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103



Légende

	S3: Conduit en fibres-ciment
	S37: Conduit en fibres-ciment
	S42: Conduit en fibres-ciment
	S1: Conduit en fibres-ciment
	S38: Conduit en fibres-ciment
	S43: Conduit en fibres-ciment
	S2: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

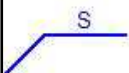
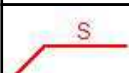
Technicien intervenant

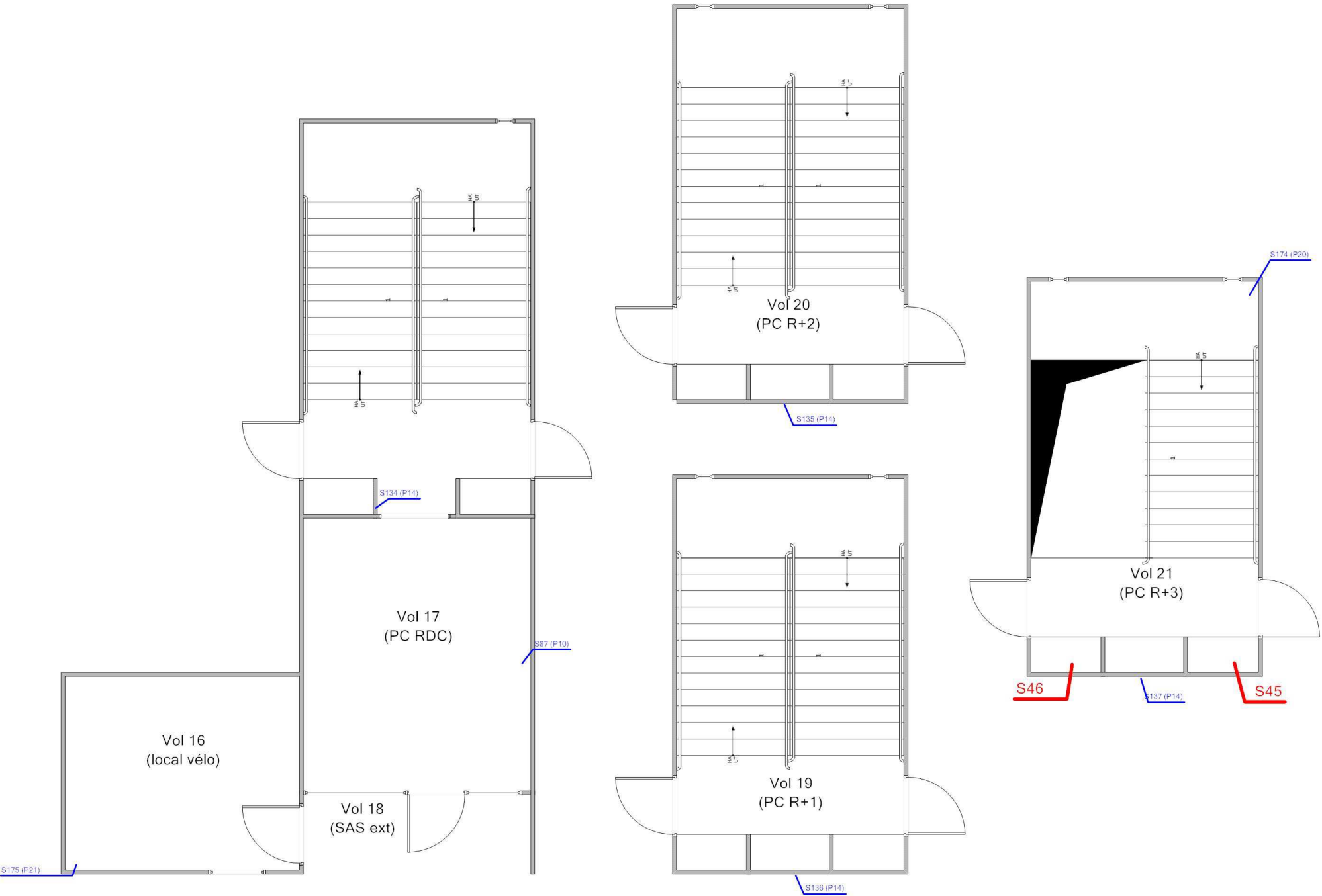
JOUSSELIN David

CAGE B1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001103

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

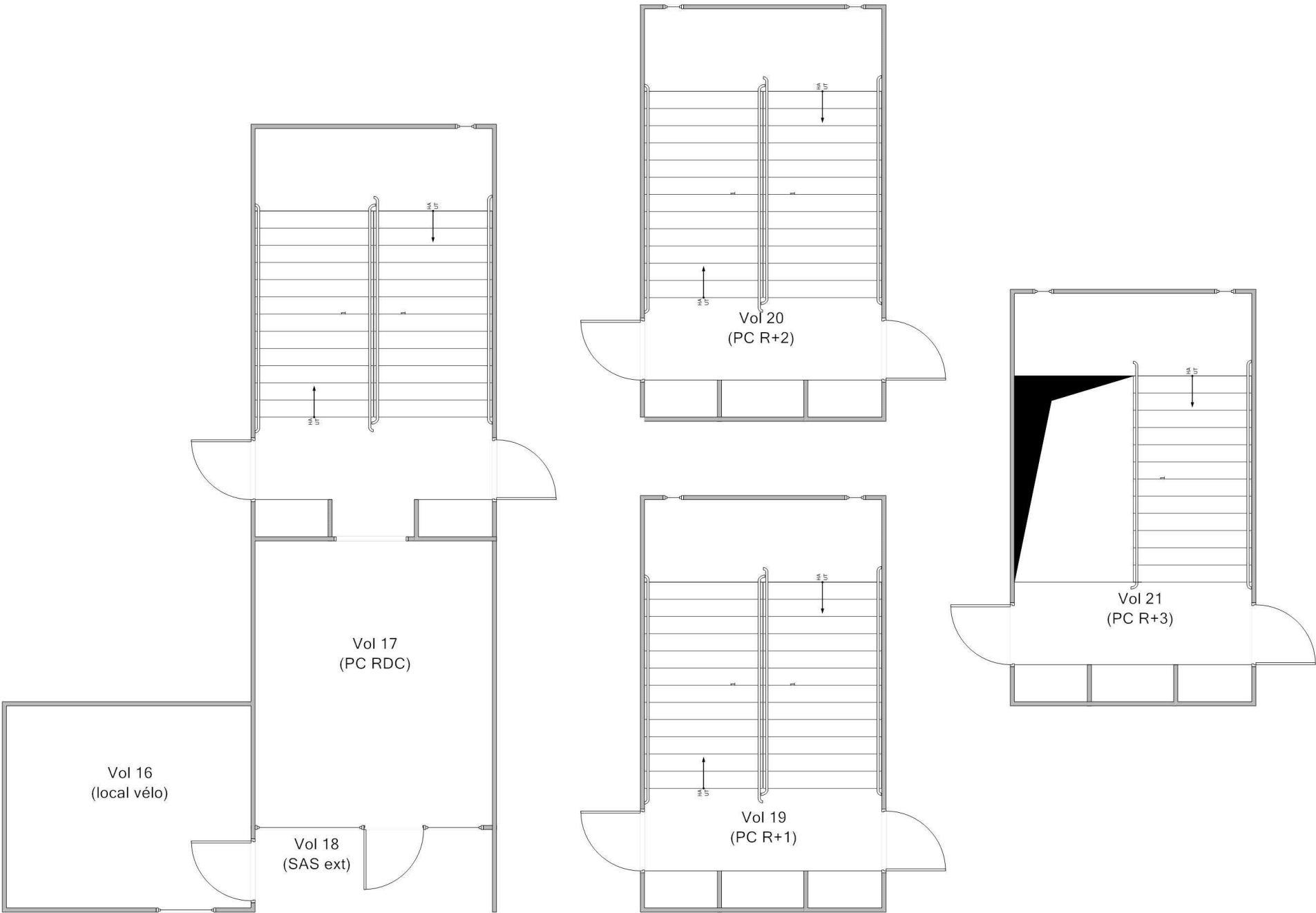
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

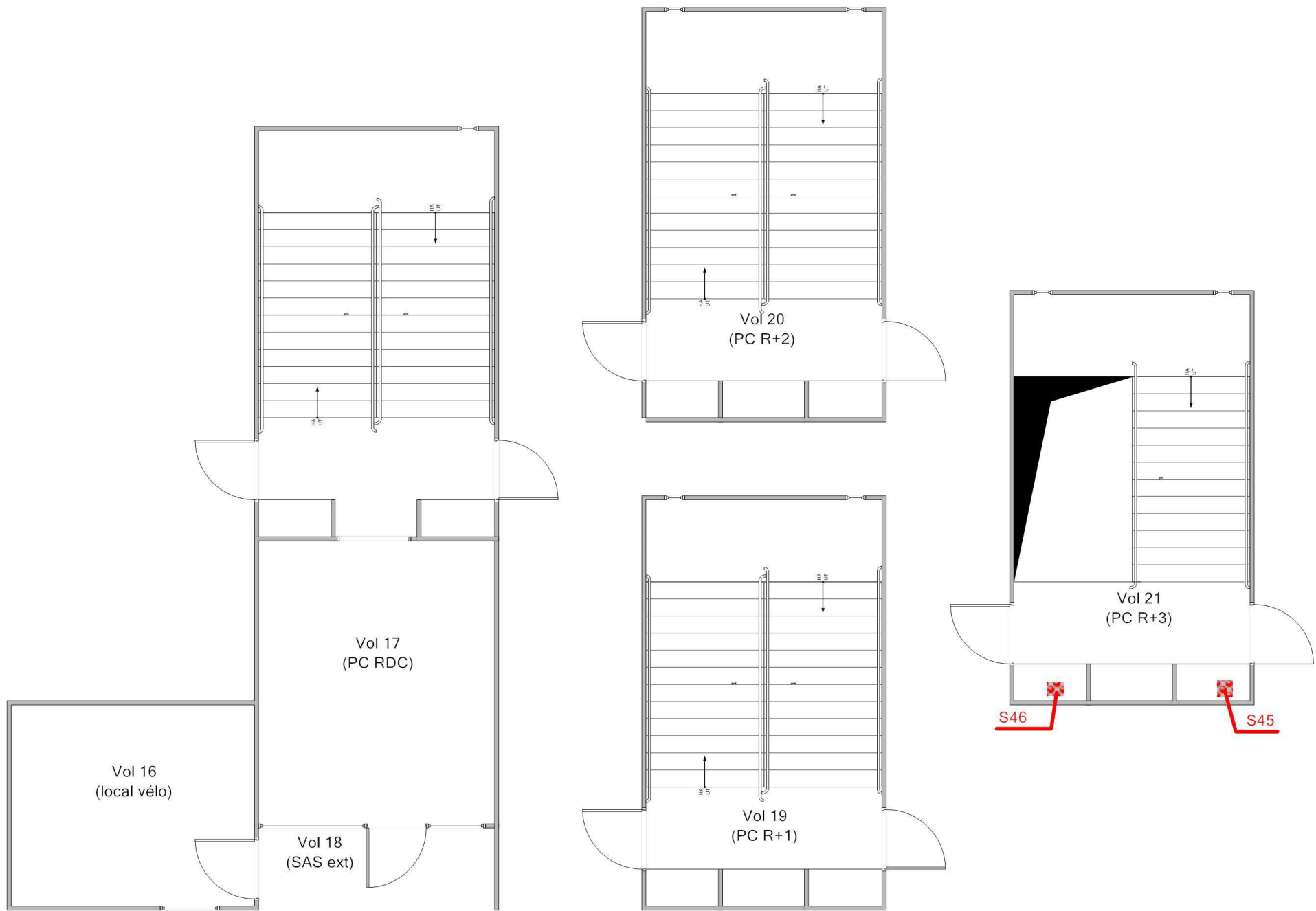
CAGE B1 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002HD001103
				Légende
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	GUTENBERG RTE D ARON 53100 MAYENNE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	23/09/2016	JOUSSELIN David

CAGE B1 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001103

Légende

	S46: Conduit en fibres-ciment
	S45: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

CAGE B1 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103

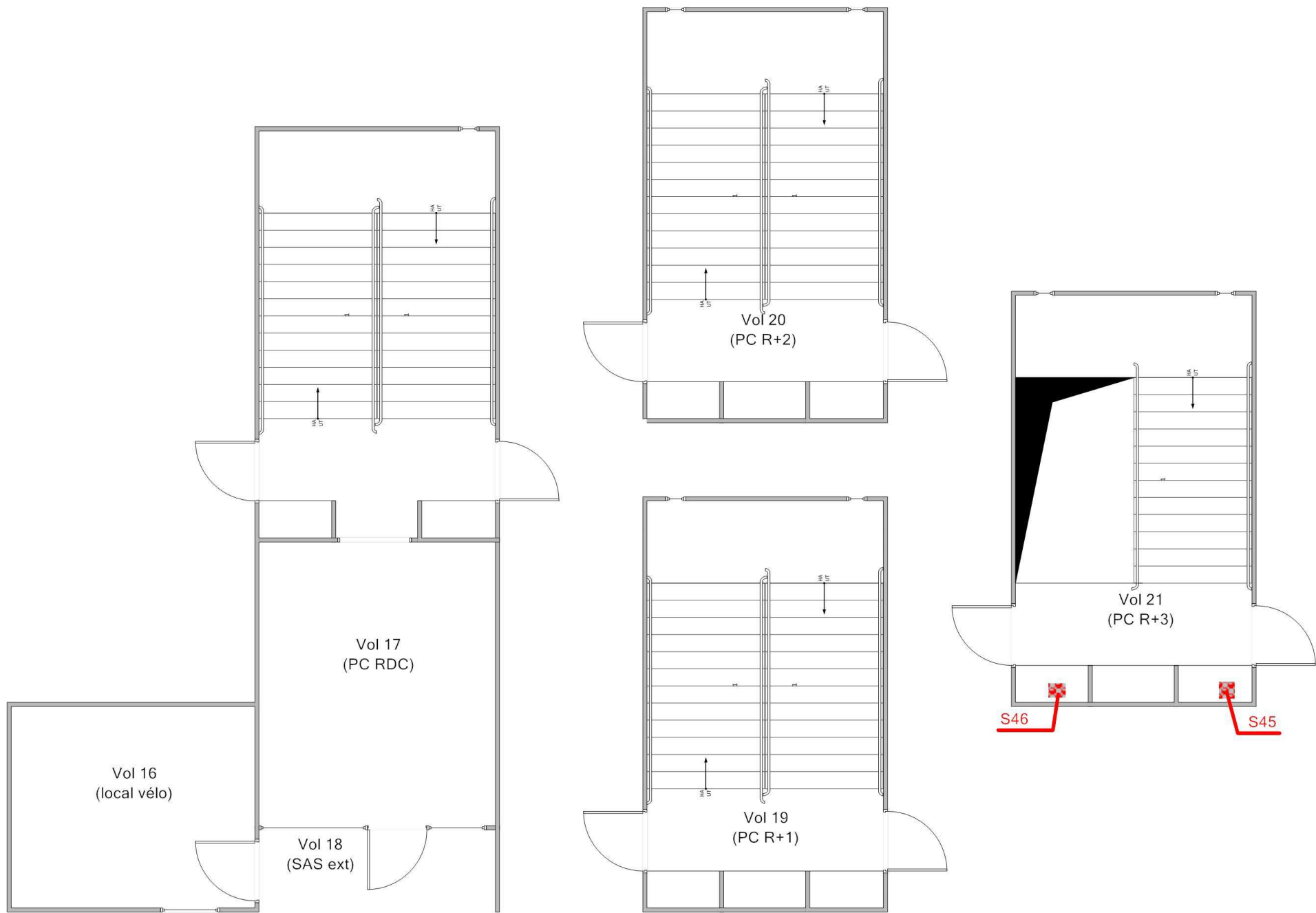
Légende



S46: Conduit en fibres-ciment



S45: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

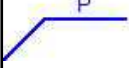
Technicien intervenant

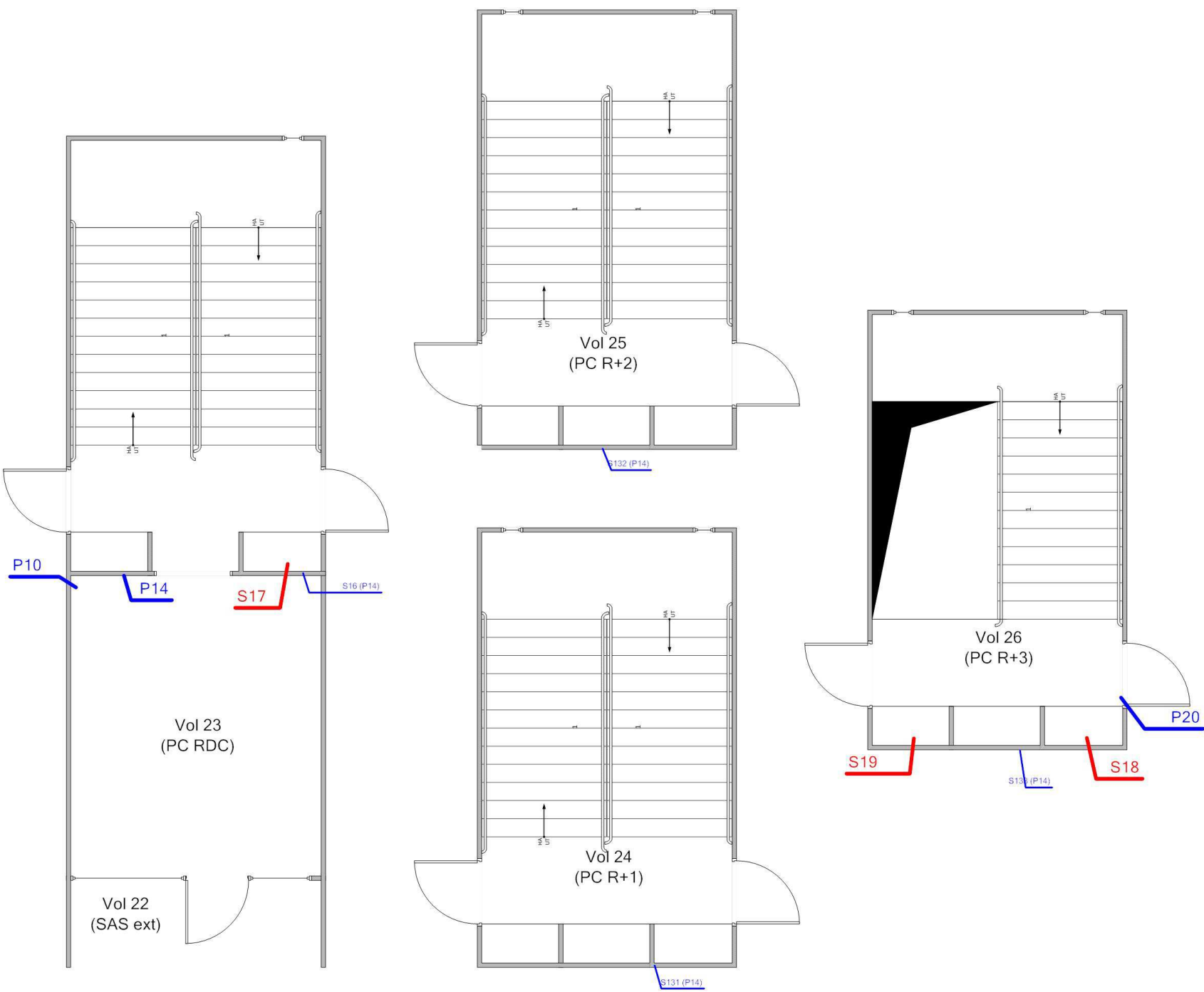
JOUSSELIN David

CAGE B2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001103

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

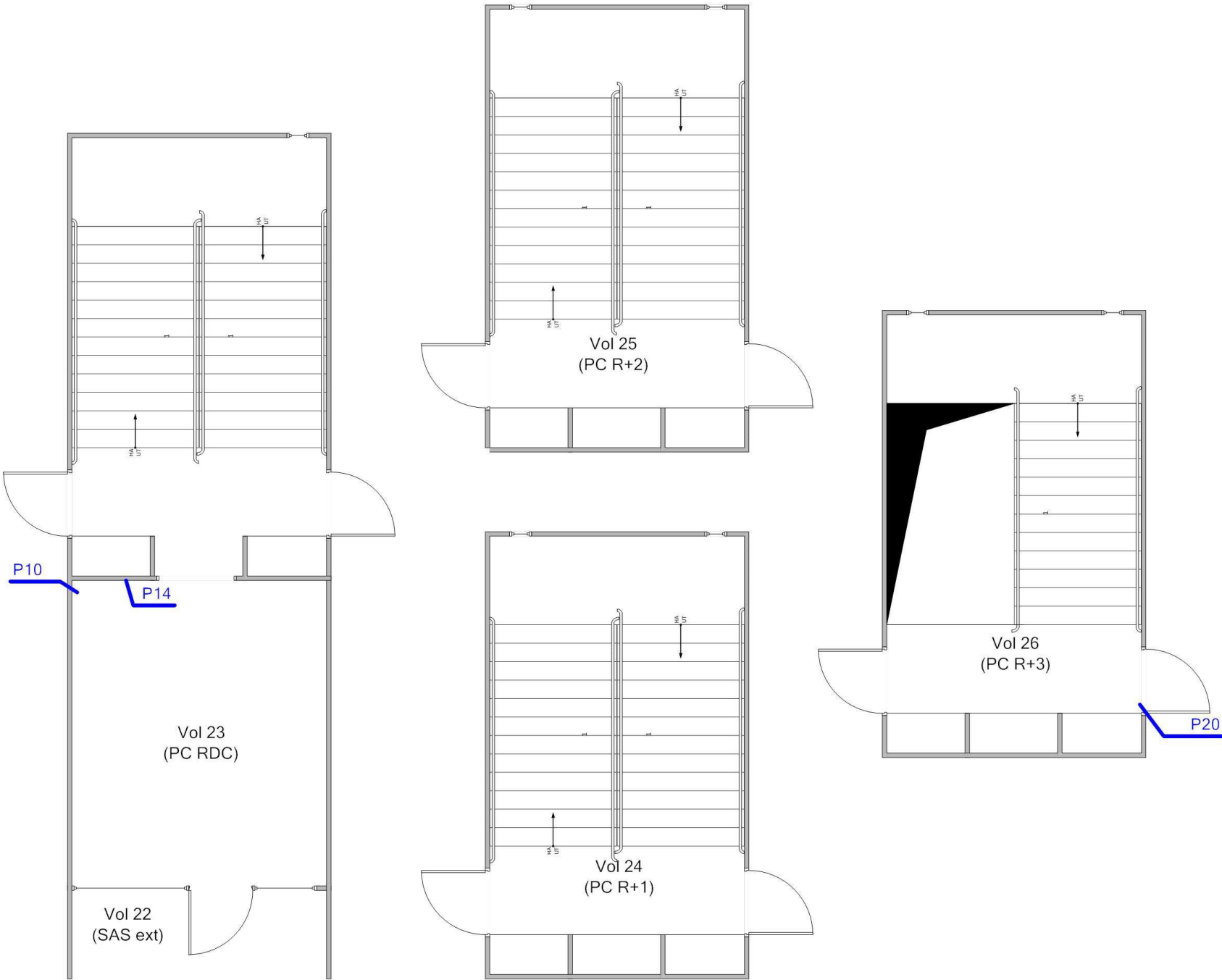
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

CAGE B2 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002HD001103
				Légende
	Adresse du bien GUTENBERG RTE D ARON 53100 MAYENNE	Désignation Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Date intervention 23/09/2016	Technicien intervenant JOUSSELIN David

CAGE B2 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001103

Légende



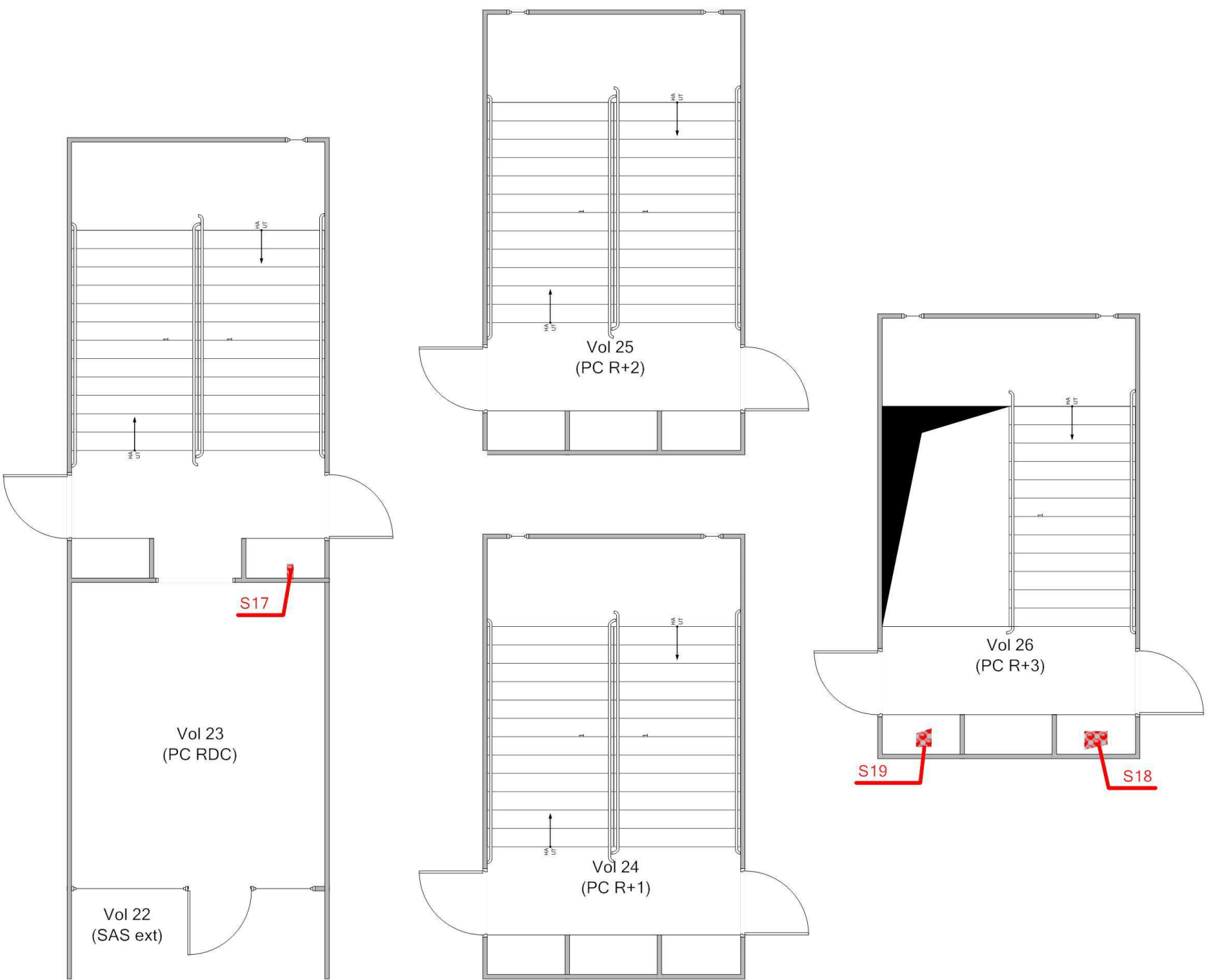
S17: Conduit en fibres-ciment



S18: Conduit en fibres-ciment



S19: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

CAGE B2 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103

Légende



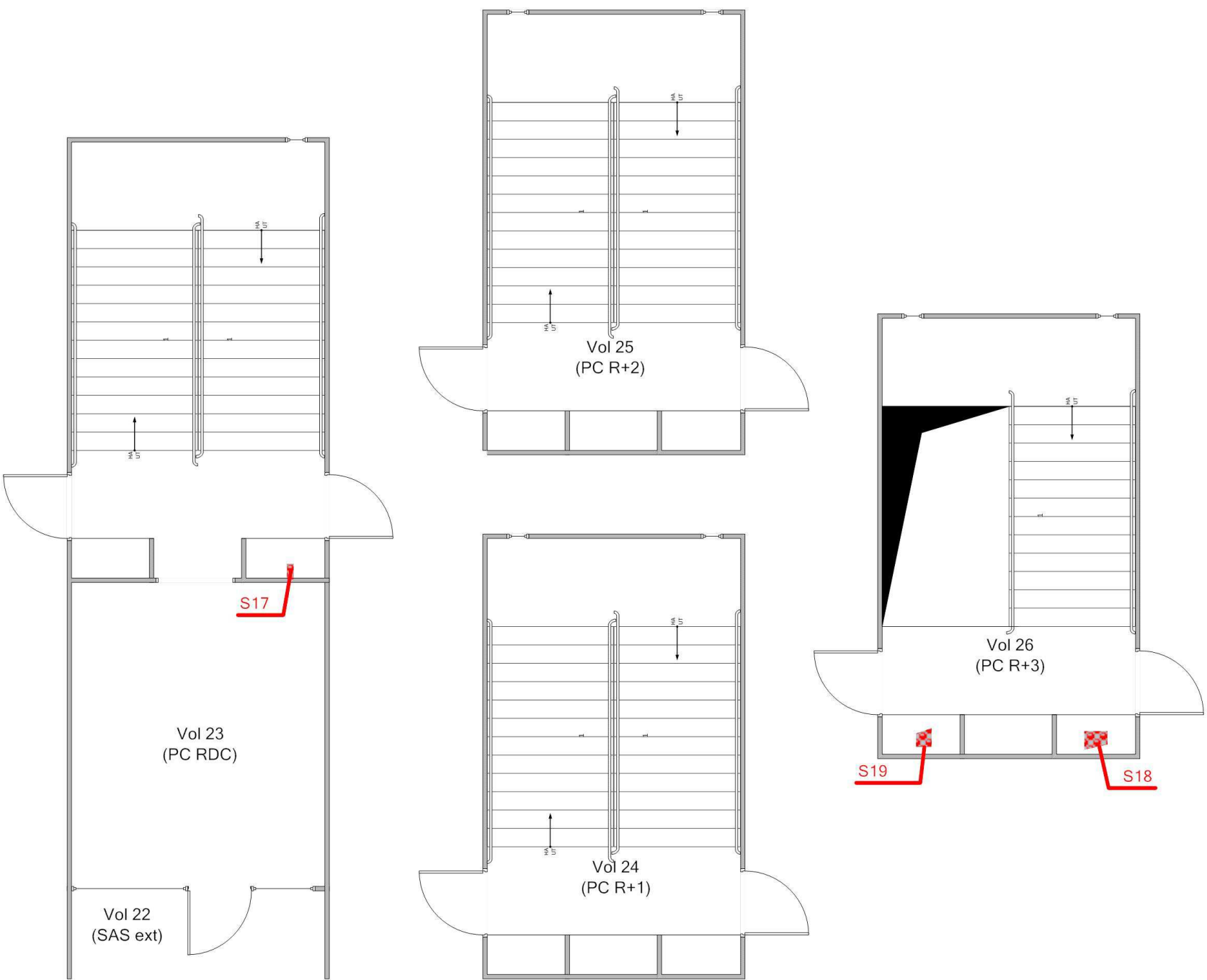
S17: Conduit en fibres-ciment



S18: Conduit en fibres-ciment



S19: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

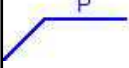
Technicien intervenant

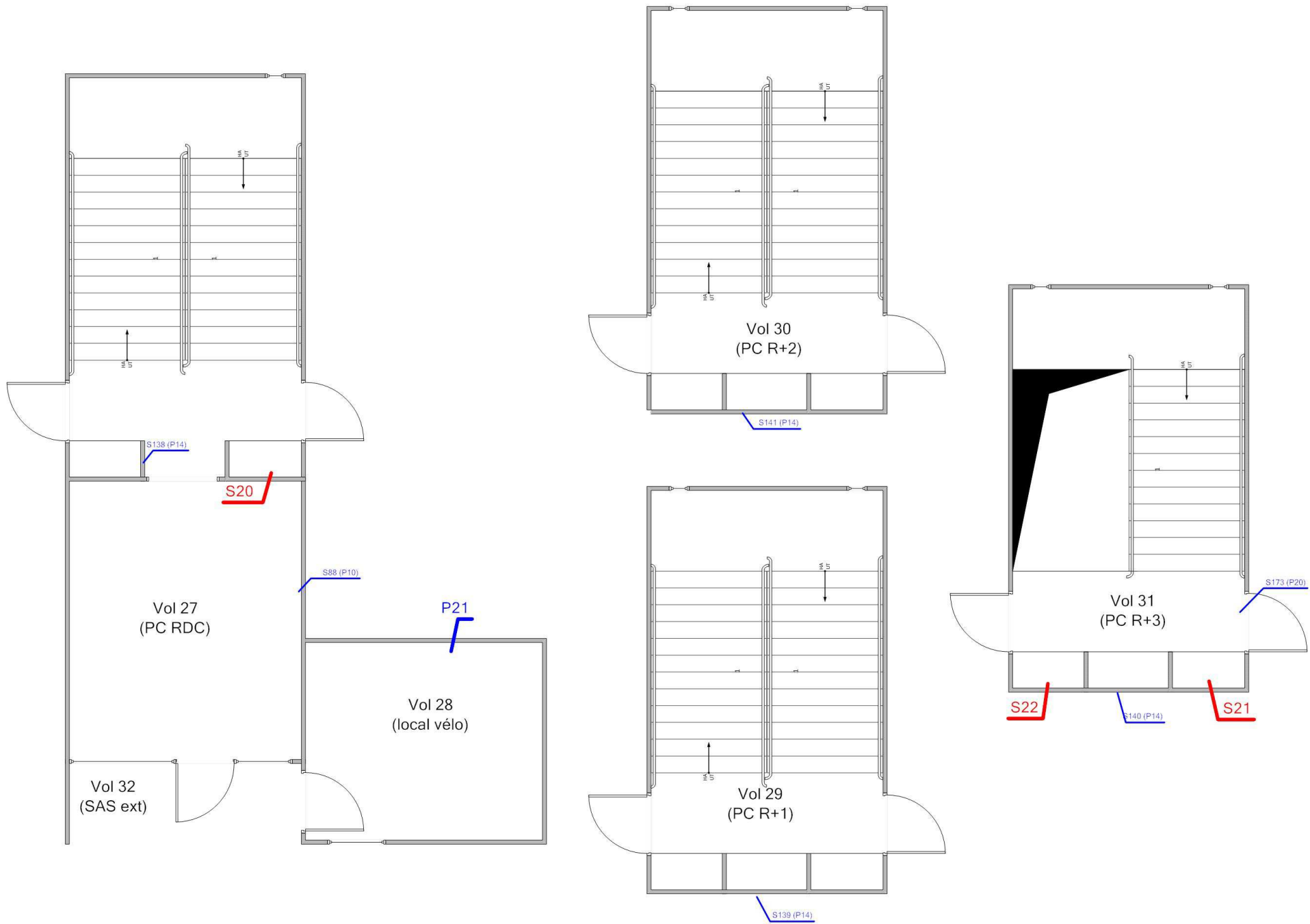
JOUSSELIN David

CAGE B3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001103

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

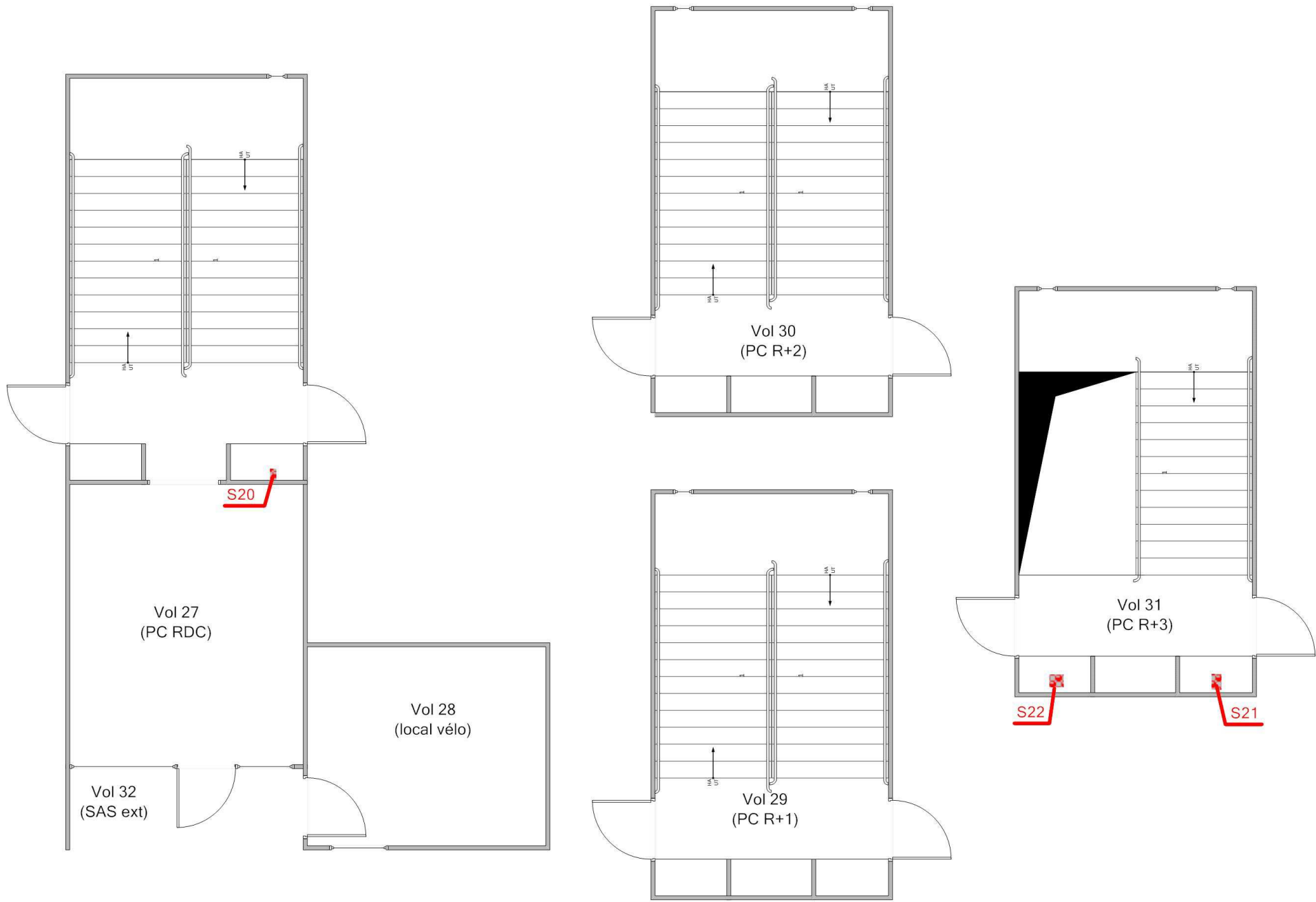
CAGE B3 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002HD001103
				Légende
				Technicien intervenant
Adresse du bien GUTENBERG RTE D ARON 53100 MAYENNE		Désignation Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Date intervention 23/09/2016	JOUSSELIN David

CAGE B3 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001103

Légende

	S20: Conduit en fibres-ciment
	S22: Conduit en fibres-ciment
	S21: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

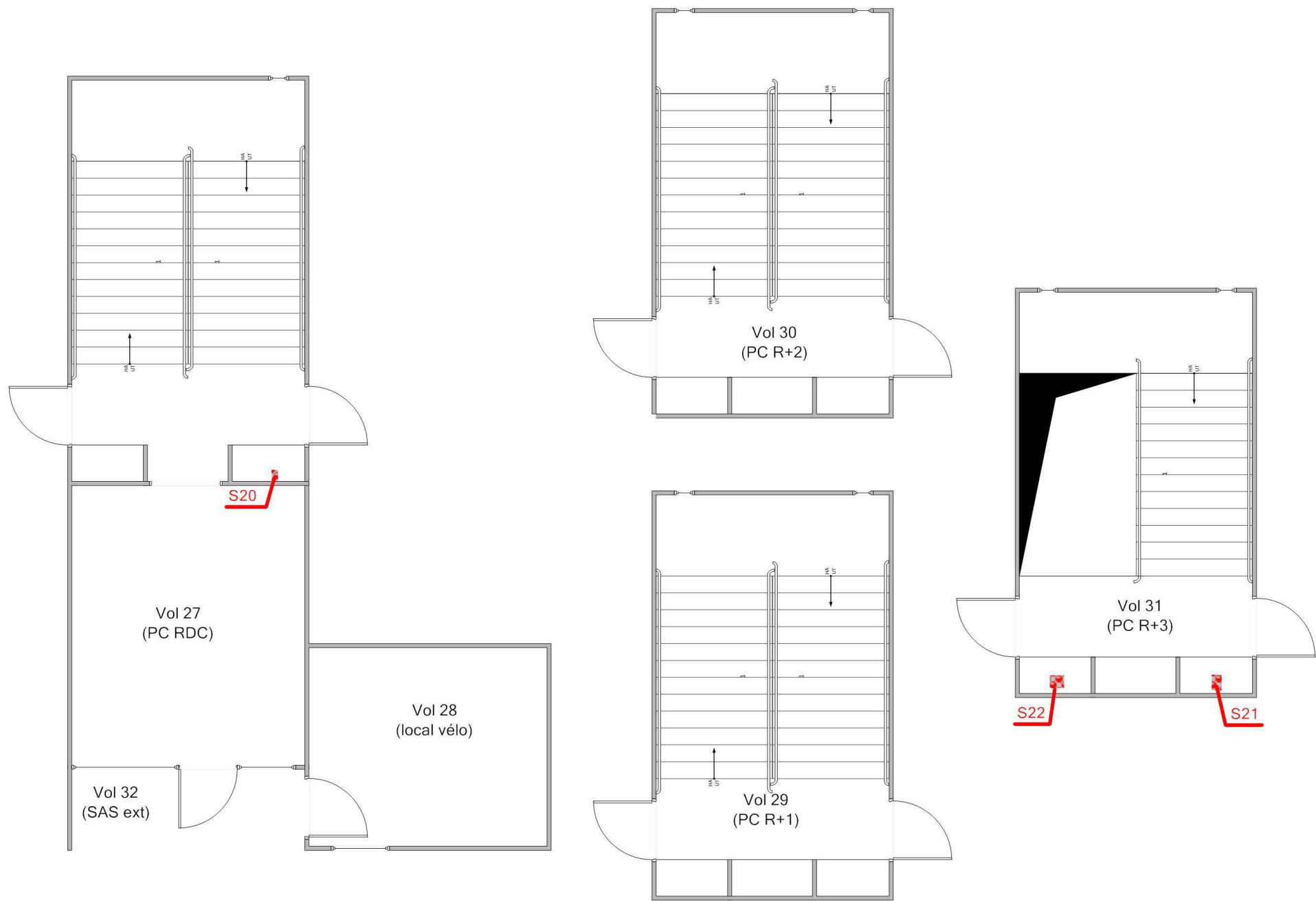
JOUSSELIN David

CAGE B3 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103

Légende

	S20: Conduit en fibres-ciment
	S22: Conduit en fibres-ciment
	S21: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

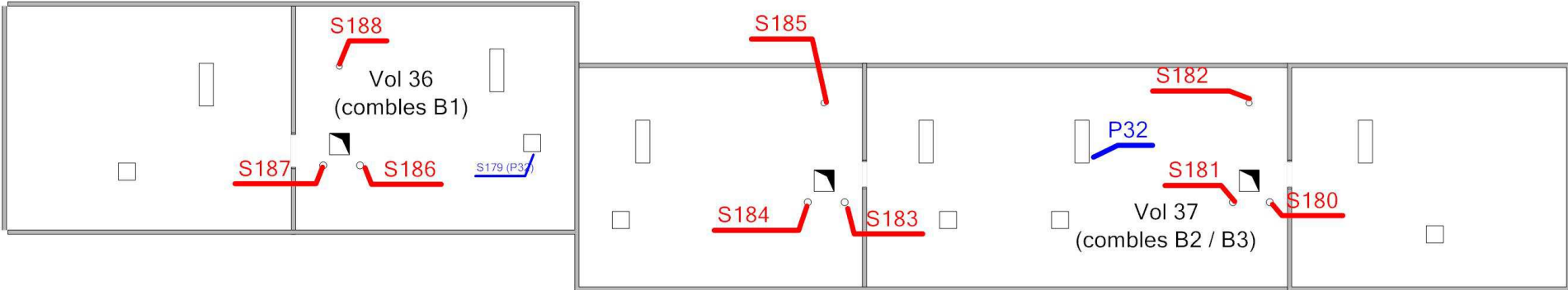
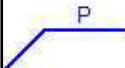
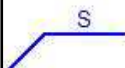
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

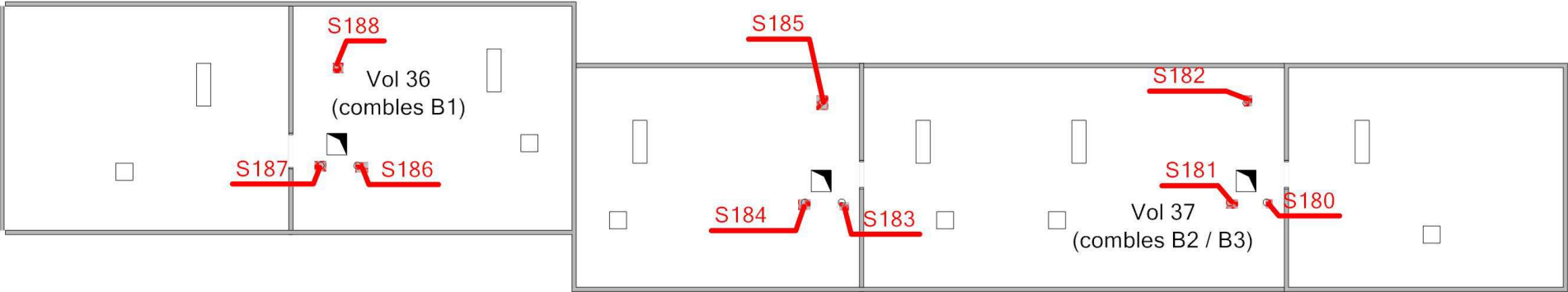
JOUSSELIN David

COMBLES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002HD001103	
				Légende	
					Localisation dun prélèvement
					Localisation dun sondage négatif
					Localisation dun sondage positif
Adresse du bien		Désignation		Date intervention	
GUTENBERG RTE D ARON 53100 MAYENNE		Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages		23/09/2016	
Technicien intervenant		JOUSSELIN David			

COMBLES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103

Légende



The figure consists of two parts. The top part shows a single hexagonal unit cell with vertices labeled a, b, c, d, e, f and internal points labeled $g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, w, x, y, z$. The bottom part shows a larger section of the lattice with vertices labeled $A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z$.

Figure 1 consists of two panels, (a) and (b), each showing a graph of the probability of a correct response (y-axis, ranging from 0 to 1) versus the number of trials (x-axis, ranging from 0 to 10). Panel (a) shows a linear relationship, where the probability increases linearly from 0 to 1 as the number of trials increases from 0 to 10. Panel (b) shows a non-linear relationship, where the probability increases rapidly at first and then levels off as the number of trials increases.



Technique
JOUSSELIN Da



Adresse du bien	

Désignation

Date intervention

Techniciens intervenant

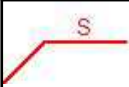
GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

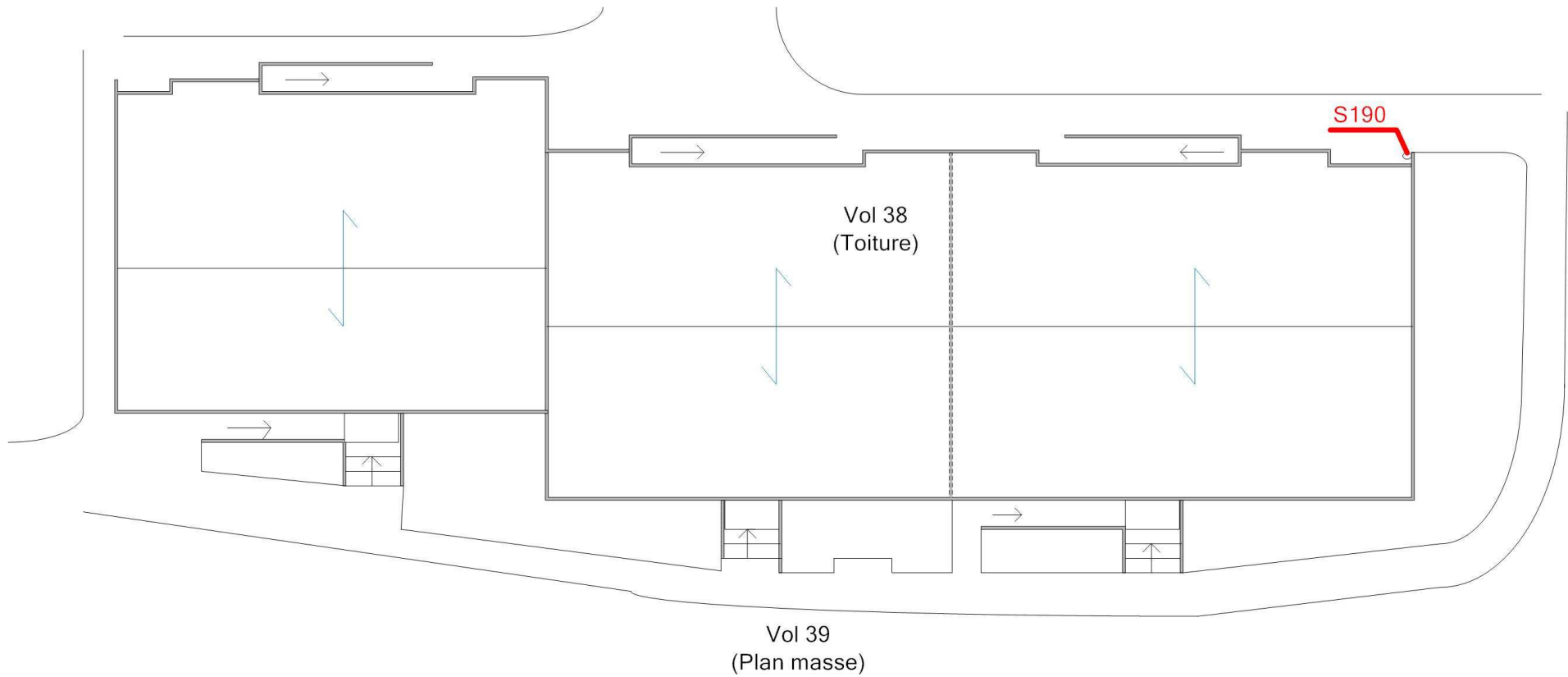
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

23/09/2016

JOUSSELIN David

Légende

 Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

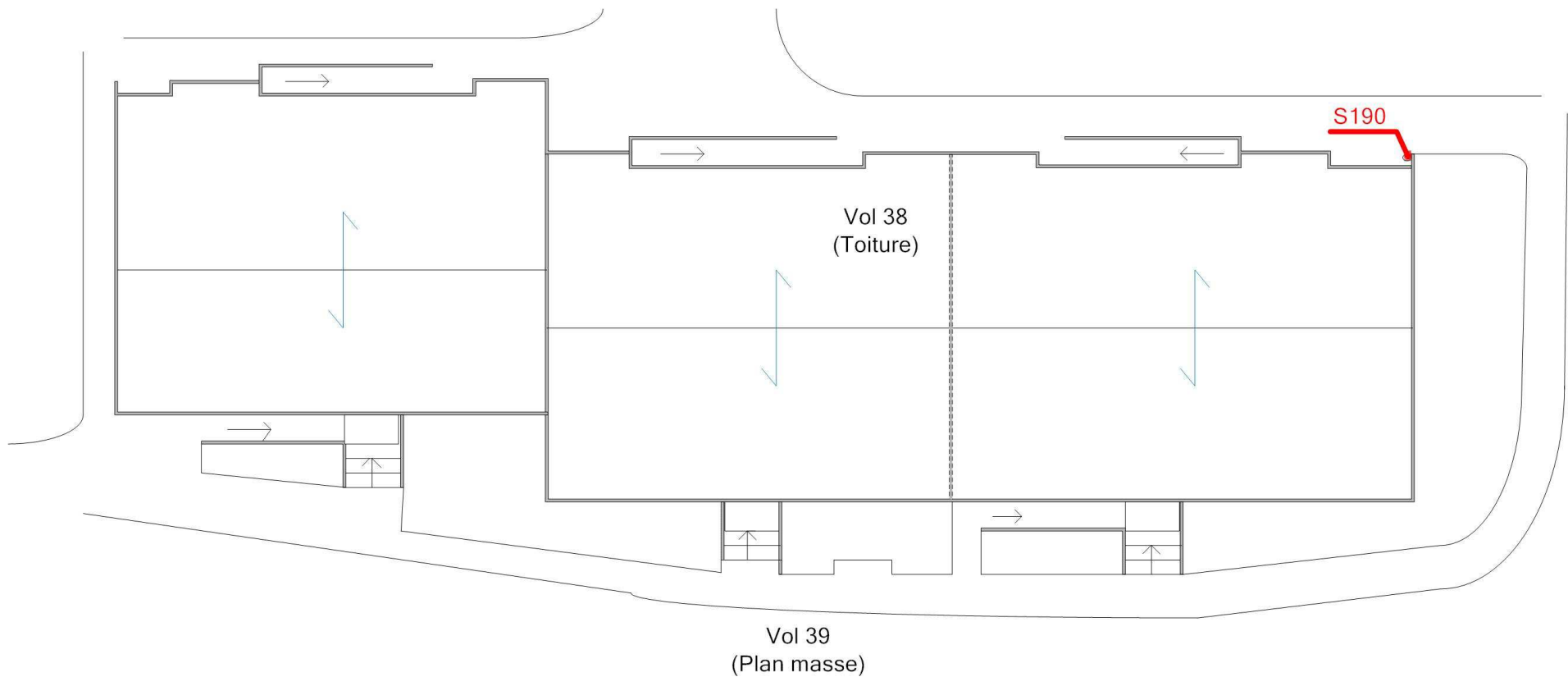
PLAN MASSE - TOITURE - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103

Légende



S190: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

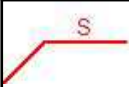
JOUSSELIN David

FAÇADES AVANTS - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002HD001103
Vol 43 (Façade avant B1)  Vol 44 (Façade avant B2)  Vol 34 (Façade avant B3)  Façade avant B1 Façade avant B2 Façade avant B3				Légende
				Technicien intervenant
Adresse du bien GUTENBERG RTE D ARON 53100 MAYENNE		Désignation Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Date intervention 23/09/2016	JOUSSELIN David

FAÇADES ARRIÈRES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001103

Légende

 Localisation d'un sondage positif

Vol 35
(Façade arrière B1)



Façade arrière B1

Vol 40
(Façade arrière B2)



Façade arrière B2

Vol 42
(Façade arrière B3)



Façade arrière B3



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

FAÇADES ARRIÈRES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001103

Légende

Vol 35
(Façade arrière B1)



Façade arrière B1

Vol 40
(Façade arrière B2)



Façade arrière B2

Vol 42
(Façade arrière B3)



Façade arrière B3



Adresse du bien

GUTENBERG RTE D AROM
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

23/09/2016

Techniciens intervenant

JOUSSELIN David

PIGNONS - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001103

Légende



Pignon droit



Pignon gauche

[illegible]

Adresse du bien

GUTENBERG RTE D ARON
53100 MAYENNE

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
--

Date intervention

	23/09/2016
--	------------

Techniciens intervenant

JOUSSELIN David

ANNEXE : Reportage photographique



Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S45 - 1 (S45)	Cage B1 - Vol 21 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S46 - 1 (S46)	Cage B1 - Vol 21 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001103 n°10 - 1 (P10)	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	Prélevement
002HD001103 n°10 - 2 (P10)	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	Prélevement
002HD001103 n°14 - 1 (P14)	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	Prélevement
002HD001103 n°14 - 2 (P14)	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	Prélevement
002HD001103 n°20 - 1 (P20)	Cage B2 - Vol 26 (PC R+3)	Prélevement
S17 - 1 (S17)	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S18 - 1 (S18)	Cage B2 - Vol 26 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S19 - 1 (S19)	Cage B2 - Vol 26 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001103 n°21 - 1 (P21)	Cage B3 - Vol 28 (local vélo)	Prélevement
002HD001103 n°21 - 2 (P21)	Cage B3 - Vol 28 (local vélo)	Prélevement
S20 - 1 (S20)	Cage B3 - Vol 27 (PC RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S21 - 1 (S21)	Cage B3 - Vol 31 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S22 - 1 (S22)	Cage B3 - Vol 31 (PC R+3)	Présence sur présentation de documents

Référence	Localisation	Action
002HD001103 n°32 - 1 (P32)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Prélevement
S180 - 2 (S180)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S180 - 1 (S180)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S182 - 1 (S182)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S183 - 1 (S183)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S184 - 1 (S184)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S185 - 1 (S185)	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S186 - 1 (S186)	Combles - Vol 36 (combles B1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S187 - 1 (S187)	Combles - Vol 36 (combles B1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S188 - 1 (S188)	Combles - Vol 36 (combles B1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S191 - 1 (S191)	Façades arrières - Vol 35 (Façade arrière B1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



Référence	Localisation	Action
S193 - 1 (S193)	Façades arrières - Vol 40 (Façade arrière B2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S190 - 1 (S190)	Plan masse - Toiture - Vol 39 (Plan masse)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001103 n°2 - 1 (P2)	Sous sol - Vol 14 (dgt 2)	Prélevement
002HD001103 n°2 - 2 (P2)	Sous sol - Vol 14 (dgt 2)	Prélevement
S1 - 1 (S1)	Sous sol - Vol 15 (local poubelle 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S2 - 1 (S2)	Sous sol - Vol 12 (accès caves 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S3 - 1 (S3)	Sous sol - Vol 12 (accès caves 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S37 - 1 (S37)	Sous sol - Vol 6 (accès caves 3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S38 - 1 (S38)	Sous sol - Vol 6 (accès caves 3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S42 - 1 (S42)	Sous sol - Vol 2 (accès caves 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S43 - 1 (S43)	Sous sol - Vol 3 (esc 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

002HD001103 n°2 - 1 (P2)



002HD001103 n°2 - 2 (P2)



002HD001103 n°10 - 1 (P10)



002HD001103 n°10 - 2 (P10)



002HD001103 n°14 - 1 (P14)



002HD001103 n°14 - 2 (P14)



002HD001103 n°20 - 1 (P20)



002HD001103 n°21 - 1 (P21)



002HD001103 n°21 - 2 (P21)



002HD001103 n°32 - 1 (P32)



S1 - 1 (S1)



S2 - 1 (S2)



S3 - 1 (S3)



S17 - 1 (S17)



S18 - 1 (S18)



S19 - 1 (S19)



S20 - 1 (S20)



S21 - 1 (S21)



S22 - 1 (S22)



S37 - 1 (S37)



S38 - 1 (S38)



S42 - 1 (S42)



S43 - 1 (S43)



S45 - 1 (S45)



S46 - 1 (S46)



S180 - 2 (S180)



S180 - 1 (S180)



S182 - 1 (S182)



S183 - 1 (S183)



S184 - 1 (S184)



S185 - 1 (S185)



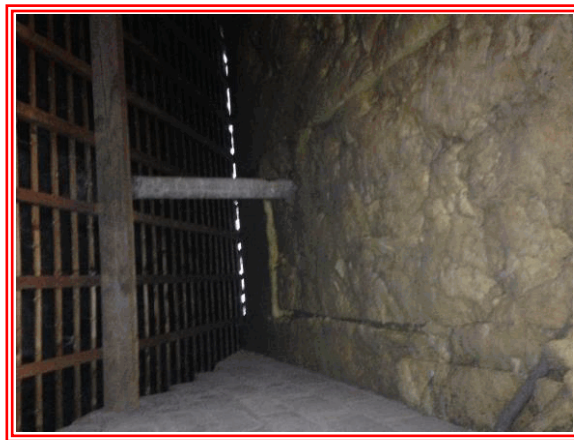
S186 - 1 (S186)



S187 - 1 (S187)



S188 - 1 (S188)



S190 - 1 (S190)



S191 - 1 (S191)



S193 - 1 (S193)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S1	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 15 (local poubelle 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S2	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (accès caves 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S3	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (accès caves 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S3	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (accès caves 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S17	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (PC RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S18	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 26 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S19	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 26 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S20	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 27 (PC RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S21	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 31 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S22	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 31 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S37	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 6 (accès caves 3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S38	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 6 (accès caves 3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S42	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 2 (accès caves 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S43	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 3
Batiment :			(esc 1)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S45	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 21 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S46	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 21 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S180	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 37 (combles B2 / B3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S181	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 37 (combles B2 / B3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S182	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 37 (combles B2 / B3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S183	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 37 (combles B2 / B3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S184	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 37 (combles B2 / B3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S185	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 37 (combles B2 / B3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S186	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 36 (combles B1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S187	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 36 (combles B1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S188	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 36 (combles B1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S190	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 39 (Plan masse)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S191	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 35 (Façade arrière B1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S192	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 35 (Façade arrière B1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001103	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S193	Destination du local :	
Date évaluation :	23/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 40
Batiment :			(Façade arrière B2)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène - béton banché -	Sous sol - Vol 14 (dgt 2)	
P10	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable - -	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	
P14	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable - Gaines techniques -	Cage B2 - Vol 23 (PC RDC)	
P20	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable - Plafond dernier étage -	Cage B2 - Vol 26 (PC R+3)	
P21	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable - -	Cage B3 - Vol 28 (local vélo)	
P32	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène - -	Combles - Vol 37 (combles B2 / B3)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
 Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-4852 EN DATE DU 07/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99572
Echantillon ITGA : IT071610-4852
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001103
Dossier client	_0006700002_ GUTENBERG RTE D ARON - 53100 MAYENNE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001103002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 14 (dgt 2)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-4860 EN DATE DU 07/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99572
Echantillon ITGA : IT071610-4860
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001103
Dossier client	_0006700002_ GUTENBERG RTE D ARON - 53100 MAYENNE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001103010 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 23 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-4864 EN DATE DU 07/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99572
Echantillon ITGA : IT071610-4864
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001103
Dossier client	_0006700002_ GUTENBERG RTE D ARON - 53100 MAYENNE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001103014 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 23 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-4870 EN DATE DU 07/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99572
Echantillon ITGA : IT071610-4870
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001103
Dossier client	_0006700002_ GUTENBERG RTE D ARON - 53100 MAYENNE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001103020 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 26 (PC R+3)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-4871 EN DATE DU 07/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99572
Echantillon ITGA : IT071610-4871
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001103
Dossier client	_0006700002_ GUTENBERG RTE D ARON - 53100 MAYENNE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001103021 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre (local vélo) / Vol 28 (local vélo)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-4882 EN DATE DU 07/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99572
Echantillon ITGA : IT071610-4882
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001103
Dossier client	_0006700002_ GUTENBERG RTE D ARON - 53100 MAYENNE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001103032 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment sur conduit cheminée / Vol 37 (combles B2 / B3)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste